

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le vendredi 20 août 2021 à 9 h 30.

Sont présents par visioconférence : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président; Donna Anber, Vincent Cammisano, James Di Sano et Olivia Landry, commissaires; Adam Gordon, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents par visioconférence : Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Marilyn Demers, directrice adjointe du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

1.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance et obtient confirmation de la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications que la procédure de convocation à cette séance extraordinaire est conforme à la loi.

HEURE : 9 h 30

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum.

1.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que l'ordre du jour contenu au document n° X-SWLSB-2021/08/20-CA-001 soit approuvé sans modification.

EC-210820-CA-0005

Adoptée à l'unanimité

3.0 Ressources matérielles et transport

3.1 Appel d'offres public – location à court terme de véhicules

En réponse aux questions, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise qu'il avisera le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) que cet établissement est toujours une commission scolaire et non un centre de services scolaire et demandera que le mandat d'achat soit corrigé. La résolution doit être présentée, car il est nécessaire d'obtenir une approbation pour que le CAG puisse octroyer des contrats à plusieurs fournisseurs dont le prix soumis ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis.

Appel d'offres public

ATTENDU QUE, le 31 octobre 2020, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales*;

Location à court terme de véhicules

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a décrété que toutes les ententes relatives à l'acquisition et à la location de véhicules doivent être négociées par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

EC-210820-MR-0006

ATTENDU QUE le CAG lancera l'appel d'offres public n° 2021-0698-01 visant à choisir un fournisseur pour la location à court terme de véhicules;

ATTENDU QUE le CAG a décidé d'octroyer le contrat à tous les fournisseurs dont le prix soumis relativement aux services à fournir ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* prévoit que le conseil des commissaires (le dirigeant de l'organisme public) doit autoriser la publication de ce type d'appel d'offres;

ATTENDU QUE, conformément à l'annexe 1 du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant les mois de juillet et d'août;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2021-0698-01 visant à choisir un fournisseur pour la location à court terme de véhicules;

QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales soit autorisé à octroyer des contrats à de multiples fournisseurs dont le prix soumis ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Modification d'une résolution – engagement de services professionnels – architectes et ingénieurs – projets de rénovation

En réponse à une question de la commissaire Donna Anber, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise qu'il n'y a aucune différence en ce qui concerne les coûts, seulement dans le choix de la firme. Il existe un règlement sur les frais professionnels.

Modification d'une résolution

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-MR-0144, approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser des projets de rénovation au cours des trois prochaines années;

Engagement de services professionnels

ATTENDU QU'une omission a été découverte dans les documents d'appel d'offres soumis par le soumissionnaire ayant obtenu la note plus élevée pour le lot n° 6, entraînant ainsi le rejet de sa soumission;

Architectes et ingénieurs
Projets de rénovation

ATTENDU QU'il est maintenant devenu nécessaire de retenir le soumissionnaire ayant obtenu la seconde note la plus élevée pour le lot n° 6;

EC-210820-MR-0007

ATTENDU QUE, conformément à l'annexe 1 du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant les mois de juillet et d'août;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier modifie la résolution n° CC-210623-MR-0144 en ajoutant la firme Cima+ S.E.N.C. à titre de firme professionnelle retenue pour le lot n° 6 en génie civil et structural;

Architecture	Lot 1	Bergeron Thouin Associés Architectes inc.
	Lot 2	Ruccolo+Faubert Architectes inc.
	Lot 3	ANA Architecture inc.
	Lot 4	Arcand-Laporte-Klimpt, Architectes S.E.N.C.R.L.
	Lot 5	Barin Architecture+Design
Génie civil et structural	Lot 6	Cima+ S.E.N.C.
	Lot 7	GBI Experts-conseils inc.
	Lot 8	Cima+ S.E.N.C.
Génie mécanique et électrique	Lot 9	Cima+ S.E.N.C.
	Lot 10	Bouthillette Parizeau inc.
	Lot 11	Cima+ S.E.N.C.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Frais professionnels – ingénieurs civils et ingénieurs en structure – nouvelle école à Lanaudière

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que cette résolution nous permettra de préparer un bon de commande pour ces services professionnels.

Frais professionnels
Ingénieurs civils et ingénieurs en structure
Nouvelle école à Lanaudière

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210331-MR-0086, approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE la firme retenue pour fournir des services en génie civil et structural pour ce projet, GBI Experts-conseils inc., a présenté ses frais professionnels qui s'élèvent à 356 881,91 \$, avant les taxes, ou 381 459,47 \$, taxes nettes;

EC-210820-MR-0008

ATTENDU QUE, conformément à l'annexe 1 du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant les mois de juillet et d'août;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les frais professionnels soumis par la firme GBI Experts-conseils inc. au montant de 356 881,91 \$, avant les taxes, ou 381 459,47 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les bons de commande concernant les frais professionnels susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité

3.4 Frais professionnels – ingénieurs mécaniciens et ingénieurs électriciens – nouvelle école à Lanaudière

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que, comme pour les services professionnels en génie civil et en construction civile, cette résolution nous permettra de préparer un bon de commande pour ces services professionnels.

Frais professionnels
Ingénieurs mécaniciens et ingénieurs électriciens

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210331-MR-0086, approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière;

Nouvelle école à Lanaudière

ATTENDU QUE la firme retenue pour fournir des services en génie mécanique et électrique pour ce projet, Bouthillette Parizeau inc., a présenté ses frais professionnels qui s'élèvent à 377 154,00 \$, avant les taxes, ou 403 127,65 \$, taxes nettes;

EC-210820-MR-0009

ATTENDU QUE, conformément à l'annexe 1 du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant les mois de juillet et d'août;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les frais professionnels soumis par la firme Bouthillette Parizeau inc. au montant de 377 154,00 \$, avant les taxes, ou 403 127,65 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les bons de commande concernant les frais professionnels susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité

3.5 Remboursement des frais supplémentaires assumés par les entreprises de transport scolaire pour produits de nettoyage et équipements de protection individuelle en 2020-2021

En réponse aux questions, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes avec l'aide de la directrice générale :

- Les montants indiqués dans la résolution suivante font partie des frais liés à la pandémie de la COVID-19 faisant l'objet d'un rapport transmis mensuellement au gouvernement par le Service des ressources financières. Il a fallu un peu de temps pour déterminer les frais par jour et par entreprise de transport.
- En juillet 2021, la commission scolaire a reçu la somme de 2 100 000,00 \$ du gouvernement pour couvrir tous les coûts liés à la pandémie. Le Service des ressources financières nous a informés que nos dépenses sont égales aux sommes reçues du gouvernement à l'heure actuelle.
- L'excédent des sommes reçues pour couvrir les dépenses liées à la pandémie (s'il y a excédent) ne peut être dépensé mais servira à réduire le déficit accumulé.

Remboursement des frais supplémentaires assumés par les entreprises de transport scolaire pour produits de nettoyage et équipements de protection individuelle en 2020-2021

ATTENDU QUE, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'Institut national de santé publique du Québec a émis des directives et des recommandations aux entreprises de transport scolaire relativement aux produits pour désinfecter les autobus et les fourgonnettes et aux équipements de protection individuelle pour les conducteurs et les élèves (masques, gants, visières);

ATTENDU QUE les entreprises de transport scolaire ont assumé ces frais additionnels depuis le début de l'année scolaire 2020-2021;

EC-210820-MR-0010

ATTENDU QU'une étude a été menée en collaboration avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec afin d'élaborer des lignes directrices relativement aux frais additionnels assumés par les entreprises de transport scolaire;

ATTENDU QUE les factures initiales reçues des entreprises de transport scolaire ont été révisées pour tenir compte de ces nouvelles lignes directrices;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement des frais additionnels assumés par les entreprises de transport scolaire suivantes pour l'achat de produits de nettoyage et d'équipements de protection individuelle :

Entreprise de transport	N° de facture	Montant (avant taxes)	Montant (taxes nettes)
Autobus Campeau	14653	66 845,12 \$	71 448,58 \$
Autobus Georges D. Paquette limitée	2630	46 520,60 \$	49 724,36 \$
Autobus Groupe Séguin inc.	0030062021	35 528,32 \$	37 975,07 \$
Autobus La Diligence inc.	13584	6 415,60 \$	6 857,43 \$
Groupe Renaud	5418	17 529,21 \$	18 736,40 \$
	5420	45 866,17 \$	49 024,86 \$
Les Autobus Brunet inc.	30622	11 549,55 \$	12 344,94 \$
Les Autobus La Montréalaise inc.	28624	5 409,86 \$	5 782,42 \$
Transport Shiro	112	10 358,61 \$	11 071,98 \$
Total :		246 023,04 \$	262 966,03 \$

Adoptée à l'unanimité

5.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR LE commissaire-parent Adam Gordon que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 9 h 51

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 25 août 2021